



Le SMIRTOM du Vexin en quelques mots...

Le SMIRTOM du Vexin existe depuis 1959 et regroupait alors 5 communes.

Aujourd'hui, le syndicat a pris une grande extension puisqu'il fédère 126 communes.

- **La structure** : chaque commune est représentée au niveau du Comité Syndical, par 2 élus désignés par le Conseil Municipal.

- **Les missions** : assurer la collecte et le traitement des déchets ménagers des 120 000 habitants concernés.

- **Les moyens** : le SMIRTOM du Vexin a passé un marché public avec 2 entreprises :

SEPUR qui assure la collecte des ordures ménagères et le tri sélectif.

CGECP - Auror Environnement qui incinère les déchets avec production d'électricité et récupération de chaleur qui alimente le chauffage urbain de Saint-Ouen L'Aumône.

édito



Avec la mise en œuvre de la collecte sélective, c'est une nouvelle organisation de la gestion des déchets ménagers que le SMIRTOM du Vexin a mis en place.

Le tri sélectif auquel participent les habitants a pour objet de fournir une matière première de qualité répondant à un cahier des charges très rigoureux des industriels. Pour vous aider, des consignes précises ont été fournies dans le guide du tri qui vous a été remis lors de la distribution des bacs.

Les premiers résultats des mois de janvier, février, mars montrent que les habitants des Yvelines et du Val d'Oise ont adhéré très positivement au tri sélectif.

Si l'effort consenti se maintient et s'amplifie, il est raisonnable de prévoir que le coût de collecte et de traitement des déchets ménagers (hors gestion des déchetteries) pourrait baisser en 2001 par rapport à celui de l'an passé.

Mais on peut faire encore mieux, et aboutir à une baisse significative de ce coût si tous les habitants contribuent à cette action.

La lettre du tri dont le premier numéro vous est remis, permettra de faire le point périodiquement sur l'évolution de la collecte sélective, de vous communiquer des informations pratiques, d'être à l'écoute de vos interrogations, et de mieux répondre à vos attentes.

Yves de KERVEGUEN,
Président du SMIRTOM du Vexin

Sommaire

- Histoire du contenu des bacs p.2
- Jean qui trie... p.3
- Les Intrus du tri p.3
- Une question se pose ? p.4
- Jeu : Etes-vous un bon trieur ? p.4

Que devient le contenu de vos bacs jaunes et bleus ?

Vous effectuez un tri préalable, pour séparer ce qui est valorisable par recyclage et qui répond aux exigences des industriels avec lesquels le SMIRTOM a des contrats de reprise. Pour être expédiés vers les filières de recyclage, les déchets triés doivent être séparés par type de matériaux et conditionnés. Cette sélection s'effectue au Centre de Tri de Montlignon.



Visite au cœur du Centre de tri

1 Déchargement de la benne de collecte sélective • 2 Tri manuel le long d'un tapis roulant. La séparation des métaux ferreux / non ferreux est assurée par un système d'électro-aimant • 3 Alvéoles recevant les matériaux triés par catégorie (cartons, bouteilles transparentes, flaconnages opaques...) • 4 Mise en balles des différents matériaux vers la filière de recyclage correspondante. Chaque emballage trié devient une matière première « secondaire » réintroduite dans la chaîne de production.

Certaines erreurs, (ex : une bouteille plastique ayant contenu de l'huile) empêchent le recyclage des matériaux. Afin de fournir des produits de qualité industrielle, le Centre de Tri effectue un contrôle qualité.

Ils ne doivent en aucun cas présenter d'éléments indésirables.

La vente des matériaux dépend de la qualité du tri.

Ces produits indésirables refusés au centre de tri entraînent un surcoût non négligeable. En effet, le SMIRTOM supporte à la fois le

coût du tri (chaque tonne entrée au centre de tri est facturée) et doit ensuite les réexpédier vers l'incinération.

Ces trois derniers mois, les éléments indésirables représentent 24 % des 870 tonnes collectées, soit 200 tonnes. Nous vous engageons donc à bien suivre les consignes du guide de tri.

Et surtout, en cas de doute sur la destination d'un déchet, il est préférable de le jeter avec les ordures ménagères. Il vaut mieux recycler moins, mais mieux !

Que faire si votre bac est refusé ?

Pourquoi ?

Si des restes alimentaires ou des erreurs trop importantes sont constatés dans les bacs jaunes et bleus, il est préférable de ne pas les collecter. Ils risquent en effet de polluer le contenu de toute la benne, qui serait refusé au centre de tri. C'est ainsi que le tri de plusieurs centaines d'habitants serait gâché par quelques erreurs.

Que faire ? 2 possibilités

- > déverser le contenu du bac dans un sac poubelle, et le présenter le jour de collecte des ordures ménagères.
- > retirer de son bac ce qui ne convient pas et le présenter à nouveau le jour de collecte sélective.



N'hésitez pas à nous consulter si vous avez une question sur les consignes de tri.
Tél. : 01.30.39.28.10



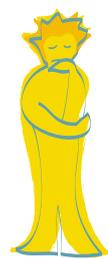
Jean qui trie, Jean qui pleure



Excellent



moyen



peut mieux faire

Jean trie...	Objectifs Kg/an/hab	Résultats Kg/an/hab	Jean et les objectifs du SMIRTOM
Bouteilles et flacons plastiques	5	8	Excellent
Cartons et briques alimentaires	12	6	peut mieux faire
Emballages métalliques	3	4	Excellent
Verre	45	43	Excellent
Journaux-magazines prospectus	30	25	Moyen

Des intrus dans votre TRI

Attention, plastiques !

La filière de recyclage du plastique VALORPLAST, comme toutes les autres filières, a défini un cahier des charges très précis des emballages plastiques qu'elle peut recycler : il s'agit **UNIQUEMENT** des bouteilles et flacons plastiques.

Seuls les bouteilles et flacons en plastique sont aujourd'hui recyclables :

OUI

- bouteilles de boissons transparentes ou colorées : eaux et boissons gazeuses
- flacons opaques : lessive, assouplissant, lait et petits emballages de toilette que l'on trouve dans la salle de bains, en particulier.



les flacons opaques



les bouteilles en plastique



flacons de produits de toilette



NON
recyclés

En dehors de ces emballages, de nombreux plastiques en circulation ne peuvent être encore recyclés pour des raisons techniques et économiques. Ils sont donc à jeter dans la poubelle habituelle.



pots des produits laitiers



sacs et films plastiques



polystyrène



bouteilles d'huile

Bac bleu, ouste les emballages cartons et les cartonnettes...

OUI dans le bac jaune
les cartons-cartonnettes



Ils seront séparés manuellement des emballages métalliques et plastiques recyclables au centre de tri.

Dans le bac bleu, UNIQUEMENT

Les journaux, magazines, prospectus et catalogues.



Et n'oubliez pas d'enlever les films plastiques et les enveloppes

Les bacs sont de sortie

- Merci de sortir les conteneurs, la veille du jour de collecte
- Assurez vous qu'ils soient bien en vue (pas derrière une voiture)
- Évitez de présenter à la collecte des bacs peu remplis
- Veillez à garer les voitures de façon à ne pas gêner le passage du camion.



Une question se pose ? Une réponse s'impose !



Q : Je déménage. Puis-je emporter mes bacs jaune, bleu et vert ?

R : NON. Les bacs ne sont pas la propriété des occupants. Ils sont affectés par le Syndicat à une habitation. Vous devez donc les laisser.

Q : Mon bac a été volé. Que faire pour le remplacer ?

R : Après un vol, il faut faire une déclaration à la gendarmerie ou au centre de police dont dépend votre commune. Vous devez ensuite nous adresser un courrier comportant vos nom, adresse, le type de bac volé, en n'oubliant pas de joindre votre déclaration de vol. Nous ferons procéder gratuitement au remplacement de votre bac.

Q : Pourquoi ne récupère-t-on pas les cahiers, les vieux livres et les courriers avec les journaux et les magazines dans le bac bleu ?

R : Bien que les papiers qui composent les cahiers, les livres ou les papiers de correspondance soient recyclables, leur nature diffère de celle des journaux magazines, et ils ne s'intègrent pas dans les mêmes filières de recyclage.

Par ailleurs, ils recèlent souvent des éléments annexes (reliures, spirales, colle) qui rendraient la récupération difficile.

Q : Faut-il laver les boîtes de conserves avant de les déposer dans le bac jaune ?

R : Il suffit de bien les vider. Dans le cas où cela vous semble un peu difficile vous pouvez, soit les jeter avec les ordures ménagères, soit les rincer pour bien les débarrasser de leur contenu. Cela évite les problèmes d'odeur et d'hygiène dans vos bacs, et rappelons-le, les déchets recyclables sont en partie séparés manuellement au centre de tri, alors pensez aux conditions de travail du personnel du Centre de tri !

Vous avez des questions, des suggestions, des expériences à nous faire partager. La feuille du tri vous donne la parole. Ecrivez-nous ou contactez-nous !

Jeu Test Où va quoi ?



BAC BLEU, VERT OU JAUNE ?

- 1 une bouteille d'huile en plastique ?
- 2 des vieux journaux ?
- 3 une vitre cassée ?
- 4 un pot de yaourt en plastique ?
- 5 une ampoule usagée ?
- 6 un pot de confiture ?
- 7 une boîte de conserve ?
- 8 un aérosol vide ?
- 9 un livre hors d'usage ?
- 10 une barquette en aluminium ?

Notez-vous en comptant 1 point par bonne réponse.

Si vous obtenez :

• 10 - Vous êtes un excellent trieur. Cependant, ne vous reposez pas sur vos lauriers. Restez vigilant.

• 8 à 10 - Vous êtes animé de bonne volonté, et plutôt bien informé. Mais, un peu trop sûr de vous, vous allez trop vite. N'hésitez pas à vous informer davantage.

• 6 à 8 - Bien que convaincu de la nécessité du tri sélectif, vous trouvez que c'est un sujet trop simple pour mériter de se casser la tête. Au fait, qu'avez-vous fait de votre guide de tri ?

• < 6 - Révisez d'urgence le guide de tri, ou prenez un peu de repos.

Réponses :

Bouteille habituelle : 1 - 3 - 4 - 5 - 9
Bac jaune : 7 - 8 - 10
Bac vert : 6
Bac bleu : 2